



**Villeneuve
d'Ascq**

*Une ville
en mouvement*

 **Gérard CAUDRON**
MAIRE
Vice-président de la MEL
(Métropole Européenne de Lille)

ARRETE N° 35298

Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu l'article L. 2122-18 Code du Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n°VA_DEL2020_54 du 5 juillet 2020, fixant à 14 le nombre d'adjoints au Maire et à 4 le nombre des adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 5 juillet 2020,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'action communale et afin d'assurer la continuité du service public, il convient de donner délégation aux adjoints au Maire

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°34627 du 24 janvier 2025

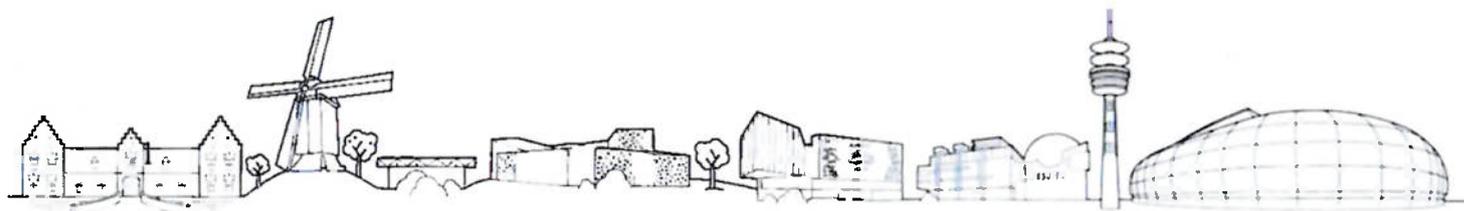
Article 2

Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Valérie QUESNE- CAUDRON, 5^{ème} adjointe déléguée** :

- Aux aînés
- A la santé
- Au personnel communal
- A la parentalité
- A l'alimentation durable

DGA Vie citoyenne
et attractivité
**Affaires juridiques
et Institutionnelles**

Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
BP 80089
59652 Villeneuve d'Ascq cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
villeneuedascq.fr



Article 3

Madame Valérie QUESNE-CAUDRON, 5 ème adjointe, reçoit délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, correspondances relevant de sa délégation de fonction.

Cette signature sera précédée de la mention suivante « par délégation du Maire »

Article 4

Le Maire de la commune de Villeneuve d'Ascq, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal de la commune est chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Article 6

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1 er juillet 2025 et sera inscrit au registre des arrêtés.

Copie en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq

Fait à Villeneuve d'Ascq,

Le 30 juin 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'arrêté n°35298

-par la transmission en Préfecture le 01/07/2025 et notification à l'intéressée le 01/07/2025 en application de l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-Une ampliation du présent arrêté sera affichée le 01/07/2025 pendant une durée de 2 mois calendaires sur les vitres extérieures de l'hôtel de ville visibles du public,